

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session

Rome, 1^{er} - 2 décembre 2004

PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS

PROPOSITIONS POUR L'ÉTHIOPIE ET LE NIGER ET RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR 2004

A. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de demander au Conseil d'administration du FIDA d'approuver un complément d'allègement de la dette au point d'achèvement pour l'Éthiopie et le Niger ainsi que de soumettre au Conseil un rapport d'activité sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2004.

B. PAYS DONT LA SITUATION EST SOUMISE À L'APPROBATION DU CONSEIL

2. **Éthiopie.** En 2001, l'Éthiopie est parvenue à son point de décision dans le contexte de l'Initiative renforcée et le Conseil d'administration du FIDA, à sa soixante-quinzième session, a approuvé un allègement de la dette du pays d'un montant de 12,4 millions de DTS en valeur actuelle nette (VAN) de juin 2001 (document EB 2002/75/R.14), soit l'équivalent d'une réduction de 47,2% de l'encours de la dette de l'Éthiopie à l'égard du FIDA en juillet 2001. L'allègement de la dette approuvé en VAN équivalait à 17,2 millions de DTS de paiements au titre du service de la dette, en termes nominaux.

3. En avril 2004, l'Éthiopie est parvenue à son point d'achèvement. La situation de sa dette s'était dégradée entre le point de décision et le point d'achèvement pour les raisons exogènes ci-après: i) les variations des taux d'intérêt et des taux de change; ii) une grave sécheresse; et iii) la baisse des prix du café.

4. Compte tenu de cette dégradation, les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont confirmé le complément de l'allègement de la dette approuvé lors du point de décision d'un montant représentant l'équivalent de 31,3% de l'encours de la dette en juin 2003, après application de l'allègement approuvé au point de décision, ce qui, en VAN, ramènerait le ratio d'endettement au seuil (de 150%) établi dans le cadre de l'Initiative renforcée.

5. **Le Conseil d'administration du FIDA est prié d'approuver un complément de l'allègement de la dette approuvé pour l'Éthiopie d'un montant représentant l'équivalent de 6,23 millions de DTS (8,9 millions de USD) en VAN de juin 2003.** Le montant total de l'allègement de la dette accordé par le FIDA se chiffrerait par conséquent à 18,63 millions de DTS en VAN (12,4 millions de DTS en VAN de juin 2001 et 6,23 millions de DTS en VAN de juin 2003).

6. **Niger.** En 2000, le Niger est parvenu à son point de décision dans le contexte de l'Initiative renforcée et, à sa soixante-douzième session, le Conseil d'administration a approuvé pour le pays un allègement de la dette représentant un montant de 6,3 millions de DTS en VAN de fin 1999 (document EB 2001/72/R.15), soit l'équivalent d'une réduction de 53,5% de l'encours de la dette du Niger à l'égard du FIDA à la fin de 1999. L'allègement approuvé équivalait à 9,28 millions de DTS de paiements au titre du service de la dette, en termes nominaux.

7. En avril 2004, le Niger est parvenu à son point d'achèvement. Son endettement s'était dégradé entre le point de décision et le point d'achèvement pour les raisons exogènes ci-après: i) le recul des exportations d'uranium; ii) la baisse des taux d'intérêt en DTS et en USD; et iii) l'incapacité dans laquelle s'est trouvé le Niger d'obtenir un financement extérieur de la composition et aux conditions envisagées au point de décision.

8. Compte tenu de cette dégradation, les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont confirmé le complément de l'allègement de la dette approuvé lors du point de décision d'un montant représentant l'équivalent de 24,7% de l'encours de la dette à la fin de 2002, après application de l'allègement approuvé au point de décision, ce qui ramènerait, en VAN, le ratio d'endettement au seuil (de 150%) établi dans le cadre de l'Initiative renforcée.

9. **Le Conseil d'administration du FIDA est prié d'approuver un complément de l'allègement de la dette approuvé pour le Niger d'un montant représentant l'équivalent de 2,03 millions de DTS (2,9 millions de USD) en VAN à la fin de 2002.** Le montant total de l'allègement de la dette accordé par le FIDA se chiffrerait par conséquent à 8,33 millions de DTS en VAN (6,3 millions de DTS en VAN à la fin de 1999 et 2,03 millions de DTS en VAN à la fin de 2002).

C. RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR 2004 PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR INFORMATION

10. **Coût total de l'Initiative pour la réduction de la dette pour le FIDA.** En VAN, le coût total de la participation du Fonds à l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE proprement dite (avant le complément susmentionné) est actuellement estimé à 234,3 millions de DTS (344 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approximatif de **352,5 millions de DTS (517,5 millions de USD¹)**. Le montant sera probablement plus élevé du fait des retards avec lesquels les pays parviendront aux points de décision et d'achèvement; de la dégradation de la conjoncture économique, ce qui exigera un allègement complémentaire au point d'achèvement; et de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt. Sur une base annuelle, ces coûts se monteront à environ 28 millions de USD pour 2004 et atteindront sans doute leur niveau maximum en 2005, soit 43,7 millions de USD en

¹ Estimations de base de juillet 2002, mises à jour sur la base du taux de change USD/DTS du 24 septembre 2004.

termes nominaux. Cela réduira l'encours de la dette de 37 PPTE à l'égard du FIDA de 52%, laquelle tombera de 656 millions de USD à 312 millions de USD en VAN, essentiellement sur une période de 20 ans.

11. **Engagements du FIDA.** À ce jour, le FIDA a accordé les allègements requis aux 27 PPTE qui sont parvenus au point de décision. Ses engagements jusqu'à présent représentent 178 millions de DTS (262 millions de USD) en VAN, soit l'équivalent de **258 millions de DTS (379 millions de USD)** en termes nominaux.

Tableau 1. Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

Pays parvenus au point d'achèvement	Pays parvenus au point de décision	Pays presque parvenus au point de décision
Bénin	Cameroun	Burundi
Bolivie	Gambie	Comores
Burkina Faso	Guinée	Congo
Éthiopie	Guinée-Bissau	Côte d'Ivoire
Ghana	Honduras	Libéria
Guyana	Madagascar	Myanmar ²
Mali	Malawi	RDP Lao
Mauritanie	RD du Congo	République centrafricaine
Mozambique	Rwanda	Somalie
Nicaragua	Sao Tomé-et-Principe	Soudan
Niger	Sierra Leone	Togo
Ouganda	Tchad	
Sénégal	Zambie	
Tanzanie		
14	13	11

12. **Allègement de dette accordé.** Jusqu'à présent, le FIDA a accordé 64,8 millions de USD d'allègement de dette à tous les pays parvenus au point d'achèvement, en sus des pays en situation d'après conflit ayant des arriérés et qui ne sont pas encore parvenus à leur point d'achèvement (Guinée-Bissau, RD du Congo et Sierra Leone). Le tableau 2 ci-dessous indique le montant cumulatif total des allègements accordés jusqu'à présent, y compris les prévisions pour le quatrième trimestre de 2004.

13. **Financement des allègements de dette accordés par le FIDA.** Le FIDA finance sa participation à l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE par le biais de son compte interne créé à cette fin et au moyen de contributions de l'extérieur (versées soit directement au FIDA, soit au Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale), ainsi qu'au moyen de ses propres ressources. Le tableau 3 ci-dessous présente les ressources allouées aux allègements de dette accordés jusqu'à présent ainsi que pour 2005. Les contributions externes (versées ou annoncées) se montent à quelque 67 millions de USD (52% du total), les contributions provenant des ressources propres à environ 60 millions de USD (46%), et le revenu des placements des fonds détenus sur le compte du FIDA pour la réduction de la dette représente 2,2 millions de USD (2%).

² Pas de prêt du FIDA.

Tableau 2. Allègements de dette accordés (fin 2004)

	Total (en millions de USD)
Bénin	2,4
Bolivie	10,6
Burkina Faso	3,6
Éthiopie	0,5
Ghana	1,0
Guyana	1,5
Mali	5,3
Mauritanie	3,0
Mozambique	7,1
Nicaragua	9,8
Niger	0,3
Ouganda	11,8
RD du Congo	2,4
Sénégal	0,8
Tanzanie	4,9
Total général	64,8

Tableau 3. Origine des ressources consacrées aux allègements de dette accordés par le FIDA

Contributions externes	Total (en millions de USD)
Allemagne	6,99
Belgique	2,71
Commission européenne	10,51
Finlande	2,54
Islande	0,25
Italie	4,60
Luxembourg	0,78
Norvège	5,91
Pays-Bas	12,43
Suède	17,00
Suisse	3,28
Ressources propres du FIDA	59,67
Revenu des placements	2,2
Total général	128,87

14. Afin d'atténuer l'impact des allègements de dette sur les ressources que le FIDA peut engager pour l'octroi de nouveaux prêts et dons, la direction s'emploie de deux façons à mobiliser des ressources externes supplémentaires accrues, à savoir en encourageant les États membres du Fonds à:

- mettre directement à la disposition du FIDA des ressources additionnelles pour l'aider à financer sa participation à l'initiative; et/ou
- permettre au FIDA d'accéder au Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale, approche qu'ont adoptée plusieurs États membres.

D. RECOMMANDATIONS

15. Le Conseil d'administration est prié:

- a) d'approuver la contribution complémentaire du FIDA à la réduction de la dette de l'**Éthiopie** à l'égard du Fonds en juin 2003 (voir le paragraphe 5 ci-dessus) d'un montant de 6,23 millions de DTS. Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, comme décidé par le Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette de l'Éthiopie à l'égard du FIDA grâce à la réduction, jusqu'à concurrence de 100%, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions/intérêts) à mesure qu'elles deviennent exigibles, et jusqu'à concurrence du montant global révisé, en VAN, de 18,63 millions de DTS au maximum (soit 12,4 millions de DTS en VAN de 2001 et 6,23 millions de DTS en VAN de 2003)."

- b) d'approuver la contribution complémentaire du FIDA à la réduction de la dette du **Niger** à l'égard du Fonds à la fin de 2002 (voir le paragraphe 9 ci-dessus) d'un montant de 2,03 millions de DTS. Cet allègement de la dette sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, comme décidé par le Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette du Niger à l'égard du FIDA grâce à la réduction, jusqu'à concurrence de 100%, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions/intérêts) à mesure qu'elles deviennent exigibles, et jusqu'à concurrence du montant global révisé, en VAN, de 8,33 millions de DTS au maximum (soit 6,3 millions de DTS en VAN de 1999 et 2,03 millions de DTS en VAN de 2002)."

- c) de prendre note de l'état d'avancement de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE et de la participation du FIDA à ladite initiative, ainsi que d'approuver la présentation pour information au Conseil des gouverneurs des sections pertinentes du présent document, telles que révisées de manière à refléter les décisions susmentionnées du Conseil d'administration, en tant que rapport d'activité pour 2004.

